

République Française  
Liberté – Egalité – Fraternité  
**COMMUNE DE SAHURS**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**En date du 6 Juin 2006**

DATE DE LA CONVOCATION :	31.05.2006	CONSEILLERS EN EXERCICE	15
DATE DE L’AFFICHAGE :	31.05.2006	CONSEILLERS PRESENTS :	11
		CONSEILLER ABSENT représenté	3
		CONSEILLER ABSENT	1

L’an deux mille six, le 6 juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué à 20h30, s’est réuni sous la présidence de **M. Didier LEGRAND, 1<sup>er</sup> Adjoint**

Etaient présents : Messieurs CAPO CANELLAS, BOURDEAU adjoints, Madame BERTIN, Messieurs BAZIRE, BEAUVAIS, LE COUSIN, LEGOIS, PASQUIS, SAILLY, SIMON conseillers

Etaient absents représentés : Messieurs DA LAGE, BELLONET, HALLEY

Etait absent : Monsieur PROUIN

Secrétaires de séance : Madame BAZIRE, Monsieur CAPO CANELLAS

---

**Ordre du jour**

Délibération régies municipales  
Délibération prise de possession d’immeuble sans maître  
Délibération avenant convention d’emprunt à la Caisse d’Epargne  
Rapport de la commission scolaire  
Questions diverses

**0. Approbation du procès verbal de la séance du 11 mai 2006**

**En l’absence d’observations le procès verbal est approuvé à l’unanimité.**

**1. Délibération régies municipales**

Jean François Capo Canellas fait part d’un courrier reçu de la Trésorerie informant d’anomalies constatées dans les régies de la commune et invitant le Conseil à se prononcer pour diverses modifications du montant des encaisses maxi et du cautionnement dû par les régisseurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré décide :

**Régie photocopies** : Cette régie ne fonctionnant plus, le Conseil décide la suppression de celle-ci.

**Régie garderie scolaire et Centre de loisirs** : le montant maximum de l’encaisse est ramené à 1220€.

**Régie restauration scolaire** : le montant de l’encaisse est ramené à 1220 € et le régisseur est dispensé de tout cautionnement.

## **2. Délibération prise de possession d'un immeuble sans maître**

Didier Legrand informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que le propriétaire de l'immeuble situé 4, route de la Forêt parcelle AE 265 ne s'est pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par l'article L.27 bis alinéa 1<sup>er</sup> du code du domaine de l'Etat, dès lors l'immeuble est présumé sans maître au titre de l'article 713 du code civil. Cet immeuble peut revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré,**

**Exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil pour les raisons suivantes : abandon depuis plus de 20 ans de cet immeuble qui devient dangereux et nuit à l'environnement.**

**Décide que la commune s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur.**

**Monsieur le Maire est chargé de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble et est autorisé à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.**

## **3. Délibération avenant convention d'emprunt caisse d'épargne**

Jean-François Capo Canellas rappelle que pour assurer le financement du programme d'investissement 2004-2005 le Conseil Municipal a décidé par délibération du 7 décembre 2004 de recourir à une ouverture de crédit d'investissement à long terme (OCLT) d'un montant de 600.000€ auprès de la Caisse d'Epargne de Haute Normandie.

Certains travaux n'étant pas encore achevés, il serait souhaitable de proroger la phase de mobilisation des fonds qui prend fin contractuellement le 30 juin prochain

**Après avoir pris connaissance de la proposition établie par la Caisse d'Epargne de Haute Normandie,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, de proroger la phase de mobilisation des fonds jusqu'au 31 décembre 2007 et autorise le Maire à signer l'avenant à intervenir.**

## **4. Rapport de la commission scolaire**

Didier Legrand fait un résumé de la réunion de la commission scolaire qui a eu lieu le 30 mai.

ECOLE - Pour la rentrée 2006-2007 – nombre d'enfants constant – création d'une classe de CE1 à la place de la Grande maternelle – donc mobilier et matériel à prévoir et Création d'une classe E qui permet d'avoir un soutien scolaire pour quelques enfants. (enseignant itinérant sur les écoles de St Martin à Val-de-la-Haye)

Des petits travaux d'entretien et d'aménagement sont demandés par le personnel enseignant – l'achat d'une armoire pour le bureau du directeur – et réfection de la peinture de la bibliothèque.

CANTINE – des travaux de lessivage et de peinture seraient à prévoir dans la cuisine. Du matériel serait à renouveler (lave-vaisselle et éplucheuse) et l'achat d'un robot serait nécessaire.

GARDERIE – la fréquentation de la garderie est en très nette augmentation. Un local serait nécessaire pour le rangement du matériel.

Des travaux de réfection du plafond sont à prévoir.

R.P.I. – une nouvelle réunion s'impose pour évaluer la faisabilité financière du scénario qui a été présenté à la réunion intercommunale de Hautôt-sur-Seine.

Divers travaux sont évoqués : des grilles pour fermer la cour de récréation, un local pour les containers poubelle, un garage à vélo et l'entretien du groupe (peinture et clins de bois) .

## 5. Questions diverses

Didier Legrand informe que :

- les travaux du Fief Noble devraient démarrer le lundi 12 et durer environ une semaine durant laquelle la route sera fermée à toute circulation. La 1<sup>ère</sup> réunion de chantier aura lieu le même jour à 9h30 à la Mairie.
- il a assisté à l'Agglo à une réunion pour les petites communes.

Didier Legrand fait part de courriers reçus :

- de l'association AUTISME 76, remerciant pour la subvention
- du Cirque Marlon Hart remerciant de l'autorisation accordée pour la représentation de son spectacle
- de la Préfecture de Seine Maritime communiquant le message qui devra être lu le 8 juin pour la journée nationale d'hommage aux Morts pour la France en Indochine et demandant qu'à cette occasion les édifices publics soient pavoisés.
- De la Préfecture – Direction de l'environnement invitant à une réunion le 9 juin concernant la ZPS estuaire et marais de la basse seine.
- De l'Association Syndicale des Prairies de la Boucle de Roumare invitant à l'assemblée générale le 10 juin
- Du Département conviant à un colloque le 13 juin au Zénith sur le vieillissement de la population.
- De l'Agglo invitant à une réunion le 26 juin pour l'étude du 2<sup>ème</sup> programme local de l'habitat de l'agglo – Mme Bertin informe que ces réunions ne concernent pas les petits villages.
- Du Parc Naturel Régional des Boucles de Seine Normande convoquant à un séminaire le 28 juin concernant la réserve de chasse et de faune sauvage de la Grand Mare.
- De Pierre Pasquis et Didier Legrand conviant toutes les bonnes volontés à une réunion le 20 juin pour organiser le prochain week-end sport et culture du 9 et 10 septembre prochain.

Jean-François Capo Canellas remet un état détaillé de fréquentation du Centre de loisirs d'avril ainsi que du bilan financier correspondant. Il informe que la commission finances se réunira le 19 juin.

## 6. Tour de table

**Yves Bazire** informe que les travaux d'assainissement chemin du Gal sont terminés et que la réception des travaux aura lieu le 22 juin. Chaque propriétaire va recevoir un schéma de son installation et sera invité à se raccorder rapidement car l'eau leur sera facturée avec les taxes d'assainissement.

**Pierre Pasquis** informe que l'Assemblée Générale de l'ADMR aura lieu le 22 juin. Il remercie par ailleurs le Maire et les adjoints qui ont assisté à la demie journée JUDO – et il rappelle enfin un litige concernant un permis de construire.

**Michel Bourdeau** interroge le Conseil afin de savoir qui doit entretenir la cour de la maison de la poste. Il lui est répondu que le logement nous appartenant et étant sans locataire, c'était à nous de tondre. Il informe que trois personnes de la commune ont été tirées au sort pour les jurés d'Assises.

**Jacky Le Cousin** réitère son inquiétude concernant la vitesse excessive des véhicules qui descendent la route de la Forêt.

Pour extrait certifié conforme  
**P/LE MAIRE**